



Végétalisation du bâti

—
Les critères spécifiques aux métiers
de végétalisation du bâtiment

RÉFÉRENTIEL 2021

Version Janvier 2022

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Référentiel du label Végétalisation du bâti

1 /	Les domaines d'application du Label des métiers de la végétalisation du bâti	4
2 /	Les critères spécifiques aux travaux des métiers de création et entretien de la végétalisation du bâti	5
3 /	Les critères spécifiques Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises (QSE/RSE) de la végétalisation du bâti comprenant les spécificités suivantes	6
3.1	La santé et la sécurité des salarié.e.s	6
3.2	La qualité et l'organisation interne	8
3.3	Les Ressources Humaines	10
3.4	Les moyens de performance supplémentaires	11
4 /	Les critères spécifiques - Les visites de terrains - Les travaux de la végétalisation du bâtiment	12

1 / Les domaines d'application du Label des métiers de la végétalisation du bâti

La VÉGÉTALISATION DU BÂTI contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et participe au développement de la biodiversité en milieu urbain.

Les métiers de création et d'entretien de la végétalisation du bâtiment ont la particularité d'être des métiers qui demandent une parfaite maîtrise de l'intégration du végétal dans un milieu qui lui est naturellement hostile et une parfaite connaissance des règles qui régissent le bâtiment en termes de sécurité pour le personnel et pour les usagers.

Le Label « **VÉGÉTALISATION DU BÂTI** » comprend trois grandes typologies de travaux identifiées:



- Les toitures végétalisées
- Les murs végétalisés
- Le Paysage d'intérieur



L'entreprise pourra être labellisée pour une, deux ou trois spécialités. Ces spécialités seront clairement identifiées sur tous les documents de communication du Label « Végétalisation du bâti ». *(Cf description détaillée page 5)*

Le référentiel QualiPaysage – **Métiers de la Végétalisation du Bâti** - est accessible à toutes les entreprises du paysage qualifiées par QualiPaysage et exerçant les activités de création et d'entretien des ouvrages de végétalisation du bâtiment.

2 / Les critères spécifiques aux aux travaux des métiers de l'arrosage

L'entreprise sera évaluée sur les critères spécifiques aux travaux de végétalisation du bâti sur **trois visites de chantiers minimum par spécialité**.

Trois types de visites minimum sont réalisés par l'auditeur ou auditrice en présence des chef.f.e.s d'entreprise et/ou des référent.e.s en charge des chantiers :

Les chantiers de végétalisation du bâti

Pour chaque chantier, préciser le lieu, le nom, l'objet et le projet des travaux

	1 CHANTIER EMBLÉMATIQUE représentatif du meilleur de l'entreprise	Terminé depuis moins de 4 ans	Un dossier photos illustrant les différentes étapes est fourni par l'entreprise Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût
	3 CHANTIERS RÉCENTS	Terminés depuis moins de 2 ans ou en cours d'achèvement , choisis de manière aléatoire	Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût
	2 CHANTIERS EN COURS	Choisis de manière aléatoire	La présence des équipes en cours d'activité est requise. Préciser le nombre de salarié.e.s.

Au-delà de **10 salarié.e.s** dédié.e.s à la discipline des travaux de Végétalisation du bâti, **1 chantier complémentaire** (ou davantage) est à prévoir, afin de garantir la répétabilité des pratiques entre les différentes équipes. Le nombre de chantier(s) supplémentaire(s) correspond(ent) à **1 chantier par tranche de 10 salarié.e.s au maximum (Equivalent temps plein)**.

3 / Les critères spécifiques Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises (QSE/RSE) de la végétalisation du bâti comprenant les spécialités suivantes:

- Les toitures végétalisées
- Les murs végétalisés
- Le Paysage d'intérieur

3.1 La santé et la sécurité des salarié.e.s

Critère	Description	Moyens attendus
Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques	L'entreprise doit s'assurer d'avoir à sa disposition les EPI spécifiques aux travaux de végétalisation du bâti pour chaque salarié concerné soit a minima : chaussures de sécurité, gants, masques (conformes aux mesures COVID) Pour les spécialités toitures et murs végétalisés : casque, harnais, longe de sécurité et dispositif anti-chute.	Liste des EPI spécifiques, stock et process de gestion.
La Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	L'entrepreneur doit notamment participer à la coordination SPS en établissant son propre plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), adressé au coordonnateur SPS en vue de son intégration harmonisée au PGCSPS. Pour information: La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.	Le cas échéant en fonction du type de chantier : Présentation du PPSPS (Procédure mise en place à destination des intervenants sur chantier pour communiquer les informations liées à la sécurité collective propre au chantier).

Critère	Description	Moyens attendus
La Sécurité et Protection de la Santé (SPS) (suite)	À cet effet, le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail.	
La sécurité du matériel	L'entreprise doit effectuer un contrôle annuel des engins, du matériel de levage et établir une liste du matériel (élévateurs, treuils, montes charges, élingues...)	Les contrôles sont à jour pour tout le parc matériel concerné (Hors matériel en location).
Les Formations des engins	Formation cariste le cas échéant: CACES et autorisation de conduite pour les personnels concernés.	La liste des personnes habilitées.
La sécurité du matériel mécanisé	L'ensemble des matériels mécanisés sont aux normes CE (Exemple : nacelles, chariots élévateurs...) L'ensemble des moyens de protection et de sécurité présents sur les équipements sont en bon état.	Logo CE présents. Vérifications visuelles du matériel et présence des protections.
La formation aux travaux spécifiques des toitures végétalisées	Formation obligatoire pour l'encadrant sur chantier: • Formation aux travaux en hauteur sur étanchéité pour création ou entretien de toitures végétalisées (formation exigée pour la qualification) • Formation interne relative à la sécurité du personnel et des tiers lors des opérations de levage	• Vérification par l'auditeur des capacités de l'encadrant de chantier à gérer la sécurité lors des opérations de levage/grutage. (Clôtures ou barrières de chantier, panneaux ...) et lors des travaux (gardes corps, ligne de vie...) • Contrôle par l'auditeur de la connaissance des précautions élémentaires à prendre vis-à-vis des surfaces étanchées et des exutoires d'eaux pluviales

Critère	Description	Moyens attendus
La formation aux travaux spécifiques des murs végétalisés	• Formation des travaux en hauteur sur échafaudage. • Formation obligatoire pour travaux sur corde le cas échéant (CS élagage accepté) • Pour l'encadrant de chantier : une formation en interne relative à la sécurité du personnel et des tiers lors des opérations de levage et de l'occupation du domaine public	Vérification par l'auditeur des capacités de l'encadrant de chantier à gérer la sécurité lors des opérations de levage/grutage. (Clôtures ou barrières de chantier, panneaux ...) et lors des travaux (nacelles, échafaudages ...)
La formation aux travaux spécifiques du Paysage d'intérieur	Formation sécurité spécifique des travaux en intérieur le cas échéant.	Prise en compte des consignes incendie et consignes d'évacuation du site. Prise en compte de la réglementation interdisant l'emploi des produits phytosanitaires en intérieur.

3.2 La qualité et l'organisation interne

Critère	Description	Moyens attendus
Le planning	L'entreprise respecte les problématiques particulières d'accès de stockage et d'occupation du domaine public le cas échéant (horaires d'accès, interface avec les autres corps de métiers). Pour les toitures végétalisées, l'intégration des dates de réception de l'étanchéité ou programmation d'un état des lieux contradictoire avec l'entreprise qui a effectué l'étanchéité et le maître d'œuvre (éléments déjà demandés pour la qualification) Intégration le cas échéant des exigences de l'OPC du chantier (organisation, pilotage et coordination).	• Le planning et les activités sont planifiés selon les problématiques des clients et sous le contrôle de l'OPC • Pour les toitures végétalisées, prise en compte des contraintes du chantier ainsi que des interfaces avec les autres corps de métier qui interviennent sur la toiture

Critère	Description	Moyens attendus
Organisation, Pilotage et Coordination (OPC)	Pour information: Le coordonnateur OPC intervient essentiellement dans le bâtiment. En sa qualité de maître d'oeuvre, ce dernier se charge de l'ordonnancement des travaux de construction et la coordination des différentes actions. Cela afin de respecter les délais d'exécution et de mieux organiser le chantier. De plus, le coordonnateur OPC analyse les probables risques d'accidents professionnels sur un chantier et met tout en oeuvre pour la sécurité des intervenants. Le coordonnateur OPC est recruté par les bureaux d'ingénierie et d'études, les bureaux de contrôle technique, des entreprises de sécurité et protection de la santé, etc. En fait, les secteurs qui recrutent ce type de métier sont le bâtiment et les travaux publics, les services de l'Etat et l'administration.	Le cas échéant en fonction du type de chantier, l'auditeur peut demander de voir les échanges OPC /entreprise.
La préparation du chantier	Procédure de préparation des chantiers (qui ? comment ?)	Revue de contrat ou/et réunions préalables. Description de la méthode en place de la diffusion des informations. Commandes fournisseurs préalables et logistique prévisionnelle : description de la procédure en place.
Incidence retours (Clients, usagers, riverains)	Méthode de communications pour l'organisation des chantiers et interactions avec les parties prenantes.	Méthodes de communications aux opérateurs et degré de réactivité définie et respectée.

3.3 Les Ressources Humaines

Critère	Description	Moyens attendus
Formations spécifiques	L'entreprise devra justifier des formations ou expériences professionnelles de son personnel Exemple pour Paysage d'intérieur: connaissance des plantes dites d'intérieur, formation spécifique liée à la conduite et l'entretien des plantes Exemple pour Toitures et murs végétalisés: Connaissances des végétaux les mieux adaptés à la situation (épaisseur substrat, exposition), formation spécifique travaux en hauteur Exemple pour Murs végétalisés: Formation assurée par les fabricants (détenteur du brevet) de systèmes complets (ossatures, éléments porteurs et modules à végétaliser intégrant le système d'arrosage goutte à goutte.)	Attestation de formation, évaluation des connaissances par l'entreprise (plan de formation dans le cas d'absence de compétence).
Formations interne et Procédures internes	L'entreprise se doit de s'assurer de la formation continue et de l'actualisation des itinéraires techniques et méthodes. Pour les Toitures végétalisées: L'auditeur contrôlera les connaissances du responsable de chantier sur les risques liés aux surcharges éventuelles lors de la mise en oeuvre du substrat (pas de stockage ponctuel sans accord du bureau de contrôle) ; sur l'épaisseur de substrat préconisée par le projet et sur le contrôle de sa mise en oeuvre conforme ; sur la protection de tous les exutoires d'eau pluviales en phase travaux et sur les ouvrages nécessaires à assurer leur bon fonctionnement dans le temps et leur accessibilité pour l'entretien.	Présence d'une veille technique (méthodologie) Modèle de formation / application des règles professionnelles actuelles.

Critère	Description	Moyens attendus
Connaissance règles pro	L'entreprise doit identifier les personnes référentes en matière de règles professionnelles. Les règles professionnelles correspondant aux travaux réalisés doivent être connues et tenues à disposition dans l'entreprise.	Liste du personnel référent en matière de règles professionnelles

3.4 Les moyens de performance supplémentaires

Critère	Description	Moyens attendus
Matériels	Paysage d'intérieur • Moyen de levage et transport des bacs et jardinières • Véhicules adaptés et isolés pour le transport de végétaux sensibles Toitures végétalisées Par exemple : monte-charge, nacelle, contenants et/ou filets adaptés aux travaux de grutage, matériels propres à l'entreprise. Murs végétalisés Par exemple : échafaudage mobile, nacelle, matériels propres à l'entreprise.	
Locaux	Paysage d'intérieur serres chauffées, locaux adaptés au stockage de végétaux sensibles (plantes tropicales par ex).	

4 / Les critères spécifiques – Les visites de terrains – Les travaux de la végétalisation du Bâti

Les Fiches de chantier pour orienter l'auditeur ou auditrice sur les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrains.

Nota Bene : Les techniques mises en oeuvre dépendent des prescriptions du donneur d'ordre rédigées dans le cahier des charges. Celui-ci doit être accessible à l'auditeur ou auditrice qui vérifie l'application des prescriptions. La cohésion des bonnes pratiques professionnelles est jugée avec l'état d'avancement du chantier.

Critère	Description	Moyens attendus
L'aspect général du chantier	Impression générale du visiteur sur le site (chantier terminé et en cours) l'auditeur est invité à prendre des photos qu'il communiquera au Comité de labellisations.	Bonne qualité paysagère et intégration au site en cohérence avec le projet et le cahier des charges. Propreté et organisation générale du chantier en cours. Des photos, présentant plusieurs vues générales du chantier, dans son environnement seront communiquées au comité de labellisation.
Le niveau de finition	Attention particulière sera portée sur : • La disposition harmonieuse des végétaux • La cohérence des distances de plantation • Les alignements des éléments de bordure (sur toitures végétalisées) • La cohérence du choix des matériaux (jardinières, contenants pour paysage d'intérieur,) • La cohérence de la gestion des eaux pluviales et de l'arrosage (toitures végétalisées)	Un dossier photo des points de détail sera communiqué au Comité de labellisation des labels par l'auditeur.

Critère	Description	Moyens attendus
Le niveau de finition (suite)	Le niveau de finition apporté à la mise en oeuvre de tous les organes du système d'arrosage pour les murs végétalisés (dans le local technique et sur le mur lui-même).	
Pour les chantiers réalisés en conception/réalisation	Une attention particulière sera portée sur la cohérence du projet vis-à-vis de son intégration au site.	Dossier photo du site avant travaux si possible Plans projet et pièces contractuelles.
Personnel sur chantier en cours	Evaluation du degré d'implication et d'information du responsable de chantier en charge de présenter son chantier à l'auditeur (description succincte des travaux exécutés et à venir, points particuliers de contrôle, difficultés rencontrées et points d'améliorations éventuels ...)	Connaissance du dossier travaux et du planning prévisionnel. Bonne capacité d'accueil de l'équipe présente.



Credit photo : Paris Habitat